

**CORONER - TRANSCRIPTION STÉNOGRAPHIQUE
DE L'ENQUÊTE**

En vigueur le :
1990-01-22

Révisée le :
1991-11-08 / 2008-01-11

P.-V. No :
91-07 / 07-04 / 07-06

Actualisée le :
2007-03-15

Référence : *Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès*
(L.R.Q., c. R-0.2)

Renvoi : Directive COR-1

1. **[Accès à l'enregistrement]** - Le procureur qui désire procéder à l'audition de l'enregistrement d'un témoignage rendu lors d'une enquête du coroner peut en obtenir une copie gratuitement auprès des services de justice concernés.
2. **[Accès à la transcription]** - Le procureur qui désire obtenir la transcription d'un enregistrement d'un témoignage rendu lors d'une enquête du coroner obtient l'autorisation du procureur en chef.